



**Agglomération de Montpellier**

**RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA  
PRESTATION DE SERVICE POUR  
L'EXPLOITATION DES RESEAUX  
D'EAU BRUTE DE**

**« MONTPELLIER AGGLOMERATION »**

***Rapport 2013***



**Février 2014**

# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contrat	1
1.2 Tarification de l'eau brute distribuee par MONTPELLIER AGGLOMERATION	1
1.3 Correspondants chez le delegataire	1
1.4 Contacts siege BRL Exploitation NIMES	1
<b>2. ELEMENTS TECHNIQUES.....</b>	<b>2</b>
2.1 Inventaire du patrimoine exploité	2
2.2 Remarques sur des problemes identifiés sur les differents reseaux de l'Agglomération	4
2.2.1 La Résidence du Colombiers à BAILLARGUES	4
2.2.2 Le Quartier des Mazes sur la commune de LE CRES	4
2.2.3 La ZAC MAUMARIN sur la commune de LE CRES	4
2.2.4 Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S.	5
2.2.5 Le réseau de l'avenue Raymond Dugrand	5
<b>3. ACHAT ET VENTE D'EAU .....</b>	<b>6</b>
3.1 Conditions climatiques de la campagne 2013	6
3.2 Achat d'eau par l'Agglomération a brle	8
3.2.1 Les souscriptions	8
3.2.2 Les consommations	9
3.2.3 Les factures émises	9
3.3 Les ventes d'eau de l'Agglomération a ses clients	10
3.3.1 La tarification de MONTPELLIER AGGLOMERATION	10
3.3.2 Nombre de contrats	10
3.3.3 Débit souscrit en m3/h	11
3.3.4 Les consommations.	12
<b>4. INFORMATION SUR LA QUALITE DES EAUX PRODUITES ET DISTRIBUEES.....</b>	<b>13</b>

<b>5. TRAVAUX REALISES .....</b>	<b>13</b>
5.1 Travaux de gros entretien et renouvellement	13
5.2 Travaux d'entretien et de réparation	13
5.3 Inventaire des travaux neufs à intégrer au patrimoine de MONTPELLIER AGGLOMERATION	14
5.3.1 Remarques sur la réalisation de travaux neufs.	15
5.4 Interruption du service de l'eau	15
5.5 Recherche de fuites	15
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>

# PREAMBULE

Par arrêté préfectoral n° 2008-1-3230 du 11 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a pris la compétence « Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc. »

Par lettre du 7 mai 2010, MONTPELLIER AGGLOMERATION a confié à BRL Exploitation, pour une durée de 12 mois, une prestation de service pour l'exploitation de ses réseaux d'eau brute. La prestation initiale prévoyait la possibilité d'une reconduction pour une durée de 1 an. Cette reconduction du marché « Exploitation du service public d'eau brute de Montpellier Agglomération » a été formulée à BRLE par lettre du 28/04/2011.

En avril 2012, après appel d'offre public, Montpellier Agglomération a passé un nouveau marché public de prestations de services avec BRL Exploitation, marché référencé n° 2973 bis EA 12, confiant l'exploitation de ses réseaux d'eau brute à BRL Exploitation. Ce marché souscrit pour une durée de deux ans et sept mois prendra fin au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 4 du marché précité, le prestataire du service est tenu de présenter au Délégrant, chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Service ainsi qu'une analyse de la qualité de ce Service.

Le présent rapport a pour objet de répondre à cette demande et de fournir:

- Le plan des réseaux mis à jour,
- Le nombre de contrats de l'année civile écoulée
- La quantité d'eau brute achetée et commercialisée
- L'objet des visites et contrôle de chaque site
- L'analyse des visites, des téléalarmes, des incidences, des pannes, des réparations, des remplacements de pièces défectueuses.

# 1. Informations générales

## 1.1 CONTRAT

En avril 2012, Montpellier Agglomération a passé un marché public de prestations de services avec BRL Exploitation, marché référencé n° 2973 bis EA 12, confiant l'exploitation de ses réseaux d'eau brute à BRL Exploitation. Ce marché a été souscrit initialement pour une durée de deux ans et sept mois et prendra fin au 31 décembre 2014.

## 1.2 TARIFICATION DE L'EAU BRUTE DISTRIBUEE PAR MONTPELLIER AGGLOMERATION

Par délibération n° 9720, le conseil de la Communauté d'Agglomération a mis en place une tarification de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> août 2010. Cette décision a été déposée en Préfecture le 22/07/2010 et rendue exécutoire le 23/07/2010. Pour la campagne d'irrigation 2013, Montpellier Agglomération a actualisé ses tarifs par délibération n° 11416 déposée en Préfecture le 14/02/2013.

Le détail des tarifs retenu est précisé au chapitre 3.2.1.

## 1.3 CORRESPONDANTS CHEZ LE DELEGATAIRE

**Responsable du secteur BRLE de Mauguio : Alain BEAUD**

**Accueil Abonnés :**

**BRL Exploitation – Secteur de Mauguio**

**Domaine de Pierre Blanche  
Route de Vendargues  
34130 MAUGUIO  
Téléphone : 04.67.99.18.40  
Télécopie : 04.67.99.18.42**

## 1.4 CONTACTS SIEGE BRL EXPLOITATION NIMES

*Directeur Général de BRLE : Jean Jacques BORDAS*

*Directeur du Développement : Gaëtan DEFFONTAINES  
(☎ 04.66.87.52-31 – Fax 4.66.87.52.20)*

*Chef de Produits : Gérard KOENIG  
(☎ 04.66.87.51.46 – Fax 04.66.87.52.20)*

*Adresse du siège : 1105 Avenue Pierre MENDES FRANCE – B.P. 94 001 -  
30001 NIMES CEDEX 5*

## 2. Eléments techniques

### 2.1 INVENTAIRE DU PATRIMOINE EXPLOITE

L'exploitation des ouvrages confiés à BRLE concerne des réseaux d'eau brute situés sur plusieurs sites distincts se trouvant tous en milieu urbain. Les informations suivantes ne prennent cependant pas en compte :

- ▶ la canalisation de gros diamètre desservant le Lez et la station de potabilisation d'Arago
- ▶ l'adducteur desservant l'avenue Raymond Dugrand

Ces conduites ne font en effet pas partie du marché objet du présent rapport.

Les aménagements exploités par BRLE au titre du marché sont :

■ **La « Résidence du Colombier » à BAILLARGUES qui alimente :**

- ▶ 67 lots desservis individuellement
- ▶ 16 lots desservis collectivement (1 abri compteur pour 2 lots)
- ▶ 3 branchements pour la desserte des espaces verts (travaux réalisés en 2012).



■ **Le lotissement « le Petit Parc » à BAILLARGUES qui alimente depuis 2011 :**

- ▶ 1 branchement pour la desserte des espaces verts publics
- ▶ 1 branchement pour la desserte des espaces verts privés.

Ce réseau a été raccordé au réseau de la Résidence du Colombier fin 2010 et est donc desservi par le même point de livraison BRL.



■ **Le réseau situé sur le « quartier des Mazes » au CRES qui alimente :**

- ▶ Un site de restauration rapide.
- ▶ 3 associations desservant en cumulé 33 parcelles.
- ▶ Les espaces verts de la commune situés près du chemin de la Poulaillère.

■ **La « ZAC Maumarin » au CRES qui alimente :**

- ▶ 226 lots de 200 à 500 m<sup>2</sup> desservis collectivement par 38 branchements.
- ▶ 9 branchements pour la desserte des espaces verts publics.
- ▶ 12 branchements pour la desserte des espaces verts communs de l'ASL.



■ **Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S. :**

Au 1er janvier 2013, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Travaux d'Irrigation de la Vallée du Salaison (S.I.T.I.V.S.) les installations ont changé de mode d'exploitation.

L'adducteur de Teyran et la station de Combes Douce, propriété du Département de l'Hérault, ont été mis à disposition de BRL pour un an et 2 mois et exploités par BRLE.

La part du réseau situé sur les communes de VENDARGUES, JACOU et CLAPIERS a été confiée à Montpellier Agglomération et intégrée au contrat d'exploitation qui lie l'Agglomération à BRLE. Un plan de ce réseau est joint en annexe. Le S.I.T.I.V.S. n'ayant pas de suivi informatique de son réseau, les plans communiqués par ce Syndicat sous format papier ont été reportés sous S.I.G. et transmis au service concerné de Montpellier Agglomération.

Le détail des linéaires et appareillages intégrés au patrimoine de l'Agglomération est précisé au chapitre 5.3.

■ **Le réseau du lotissement la Banquière à Lattes :**

Ce réseau pré équipé du réseau d'eau brute à la demande de l'Agglomération n'est toujours pas raccordé au réseau BRL. Il devrait l'être dès l'année 2014.

## 2.2 REMARQUES SUR DES PROBLEMES IDENTIFIES SUR LES DIFFERENTS RESEAUX DE L'AGGLOMERATION

### 2.2.1 La Résidence du Colombiers à BAILLARGUES

Ce réseau a été réalisé en 2007 par la SARL Le Colombier, société détenue par les sociétés « Guiraudon Guipponi Leygue » et « GUITARD Gestion ».

#### a) Problème relatif à la desserte de 16 lots desservis collectivement

Sur la partie sud du lotissement, les lots 66 à 80 ont tous été dédoublés au moment de la vente, il n'y a donc qu'un seul abri compteur d'eau brute pour deux lots nécessitant la création systématique de collectifs.

Les fourreaux mis en place par l'aménageur sortant de l'unique abri compteur d'eau n'ont pas été repérés sur plan et nous ne savons pas s'ils desservent le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> lot. Il semble de plus que, lors du dédoublement des lots, aucune servitude de passage n'ait été créée pour permettre au lot le plus éloigné de sécuriser son accès au branchement d'eau brute. Des conflits risquent donc d'apparaître en cas de refus de passage.

#### b) Remise à niveau d'ouvrages

Il convient de signaler que 15 abris compteurs n'ont actuellement plus de porte. Ces niches seront remises en conformité, uniquement en cas de souscription.

### 2.2.2 Le Quartier des Mazes sur la commune de LE CRES

Ce réseau a été mis en place par la Mairie de Le Cres en 2000, pour ses seuls besoins d'arrosage des espaces verts publics. Sous la pression des riverains, elle a accepté de poser 4 abris compteurs afin de desservir 3 associations et un restaurant « Mac Donald » à partir de cette canalisation. Seuls ces branchements ont été équipés de compteurs, la Mairie prenant à sa charge la différence de consommation entre le compteur général BRLE et les consommations de ses 4 abonnés.

Après le transfert de compétence « eau brute », de la commune de Le Cres à MONTPELLIER AGGLOMERATION, le chiffrage des investissements nécessaires à la pose d'un abri compteur sur tous les piquages effectués par la commune a été réalisé (travaux en voirie ou sous trottoir). Au vu du montant des travaux, un accord a été passé entre la Mairie de Le Cres et MONTPELLIER AGGLOMERATION pour maintenir en l'état les branchements de la Mairie. En contre partie, cette dernière s'étant engagée à prendre en charge la différence entre les m<sup>3</sup> facturés par BRLE à l'Agglomération, déduction faite des m<sup>3</sup> facturés aux trois autres abonnés.

### 2.2.3 La ZAC MAUMARIN sur la commune de LE CRES

#### ■ Le réseau de la ZAC MAUMARIN

Le réseau, en fonte, a été bien dimensionné par rapport aux besoins et présente une garantie en termes de continuité de service. Aucun problème n'a en effet été relevé depuis sa prise d'exploitation.

#### ■ Les abris compteurs de la ZAC MAUMARIN

Les abris compteurs mis en place sont par contre des regards plastiques de type « Jumbo ». Ce type de regard est utilisé fréquemment pour les réseaux desservant des espaces verts afin de protéger de petits appareillages (vannes, électro vannes, programmeurs, ...). Ce type d'ouvrage n'est cependant pas adapté pour la pose d'un ensemble « Robinet, compteur, limiteur et purgeur » mis en place lors d'une souscription.



Compte tenu de la faible place disponible, la pose d'un ensemble de comptage n'est possible que si la remontée se trouve vraiment au ras de la niche.

Sur la photo ci contre, le dispositif en place est prévu pour un débit de 2 à 3 m<sup>3</sup>/h. Pour délivrer un débit supérieur à 5 m<sup>3</sup>/h, il conviendra de poser un compteur d'un Ø supérieur, la niche sera alors trop petite.



Plusieurs branchements présentant des problèmes techniques ne permettent pas actuellement de desservir certaines demandes. Conformément aux directives reçues, un devis de réhabilitation des ouvrages est communiqué par BRLE aux demandeurs.

En 2013 deux nouveaux devis ont ainsi été communiqués à la société SOLGIM AGRET pour les points d'eau : 42 A1 1002 000 et 42 A1 1001 000. les deux devis s'établissent chacun à 602,07 € TTC).

#### 2.2.4 Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S.

Lors de la prise d'exploitation du réseau de l'ex S.I.T.I.V.S. il a été constaté que plusieurs branchements d'eau brute, situés sur la ZAC de la Draye à Jacou, étaient alimentés par des canalisations polyéthylène à bande bleue, norme de la desserte d'eau potable. Plusieurs de ces branchements concernent des contrats déjà en vigueur et exploités auparavant par le S.I.T.I.V.S.

La reprise de ces branchements nécessiterait d'ouvrir des voiries récentes afin de changer la canalisation comprise entre la bouche à clef et l'abri compteur. Au regard de ces coûts importants et du fait que l'Agglomération ne souhaite pas supprimer l'accès au réseau d'eau brute à des clients déjà desservis, elle a donné l'autorisation à BRLE de les maintenir en vigueur et de permettre, dans un souci d'égalité de traitement, la desserte de nouveaux contrats sur des abris compteurs concernés par le même problème. Cette dérogation exceptionnelle ne concerne que cette seule ZAC.

En cours de campagne, nous avons constaté que le branchement desservant le stade de rugby de la mairie de Jacou est raccordé au réseau de l'Agglomération sans compteur. Un contrat de régularisation (6 m<sup>3</sup>/h) et un devis de mise en conformité du branchement ont été transmis à cette collectivité.

#### 2.2.5 Le réseau de l'avenue Raymond Dugrand

Deux branchements sont actuellement raccordés sans contrat sur l'avenue Raymond Dugrand à Montpellier (Cf. chapitre 5.3.1). Une réunion doit avoir lieu prochainement avec l'ensemble des parties prenantes (SERM, EUROVIA, ...) afin de régulariser cette situation.

Il convient de signaler que les consommations sur ces deux points d'eau ne sont pas supportés par l'Agglomération mais par BRLE.

### 3. Achat et vente d'eau

Le chapitre suivant a pour objet de préciser :

- ▶ l'état des achats par l'Agglomération à BRLE
- ▶ les ventes d'eau de la C.A.M. à ses propres abonnés

Le paragraphe ci dessous précise succinctement les conditions climatiques de la campagne 2013. Ces conditions impactent en effet de manière significative les ventes et achats d'eau.

Les tarifications de l'Agglomération ne comprennent pas de franchise et, à souscription équivalente, une campagne pluvieuse entrainera une diminution des redevances de volume et donc du chiffre d'affaires généré sur l'année.

#### 3.1 CONDITIONS CLIMATIQUES DE LA CAMPAGNE 2013

Les données ci-dessous illustrent les conditions agro-climatiques de la campagne 2013, au travers des valeurs de la pluviométrie et de l'Évapotranspiration Potentielle (ETP) représentatives du réseau C.A.M. :

##### Evolution des pluies (en mm) et des ETP mensuelles au cours des Années 2009 à 2013

Stations de : PEZENAS pour les pluies et MONTPELLIER pour les ETP

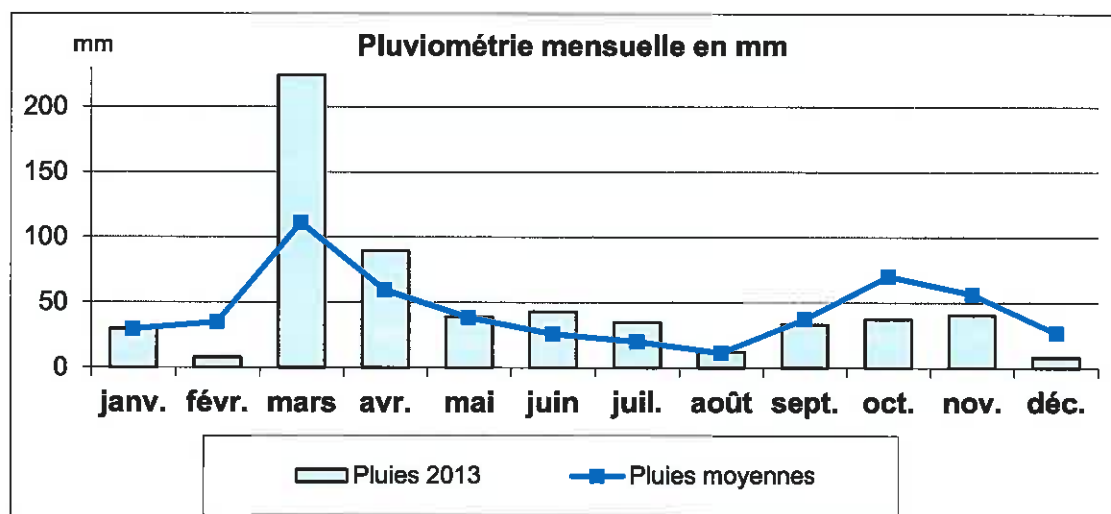
Année Mois	2009		2010		2011		2012		2013		Moyenne 5 ans	
	PLUIE	ETP	PLUIE	ETP	PLUIE	ETP	PLUIE	ETP	PLUIE	ETP	PLUIE	ETP
janvier	47		36		32		2		30		29	
février	39		107		19		0		8		35	
mars	35		81		104		50		224		111	
avril	110	99	14	102	14	123	69	119	90	90	59	106
mai	27	161	91	161	3	171	32	153	39	157	38	161
juin	8	205	19	179	45	173	14	184	43	198	25	188
juillet	11	222	5	220	35	199	13	205	35	202	20	210
août	2	205	6	193	7	167	29	171	12	168	11	181
septembre	44	144	41	115	8	117	81	108	33	121	37	121
octobre	89		87		71		65		37		70	
novembre	7		47		123		64		41		55	
décembre	18		73		8		25		8		27	
<b>Total annuel</b>	<b>437</b>		<b>587</b>		<b>547</b>		<b>425</b>		<b>599</b>		<b>519</b>	
<b>Cumul 5 mois Avril / Septembre</b>	<b>202</b>	<b>1 036</b>	<b>176</b>	<b>971</b>	<b>110</b>	<b>950</b>	<b>218</b>	<b>940</b>	<b>251</b>	<b>936</b>	<b>191</b>	<b>966</b>
<b>Déficit climatique Avril / Septembre (ETP - Pluie)</b>	<b>834</b>		<b>795</b>		<b>840</b>		<b>722</b>		<b>684</b>		<b>775</b>	

## La pluviométrie

- La pluviométrie annuelle atteint 599 mm contre 425 mm en 2012. La pluviométrie de la campagne est 15 % supérieure à la moyenne des 5 dernières années.
- La pluviométrie 2013 est caractérisée par :
  - ▶ De fortes pluies au mois de mars qui ont permis un remplissage de tous les sols.
  - ▶ Une période estivale pluvieuse, supérieure de 31% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.
  - ▶ Un automne et un hiver plus sec que la moyenne mais en dehors des besoins d'irrigation.

Les pluies estivales régulières ont impacté la consommation des usagers. Seul le mois d'août peut être considéré comme un mois « normal ». Globalement l'année 2013 peut être considérée comme une année pluvieuse.

### Représentation graphique de la pluviométrie 2013 par rapport à la moyenne des pluies

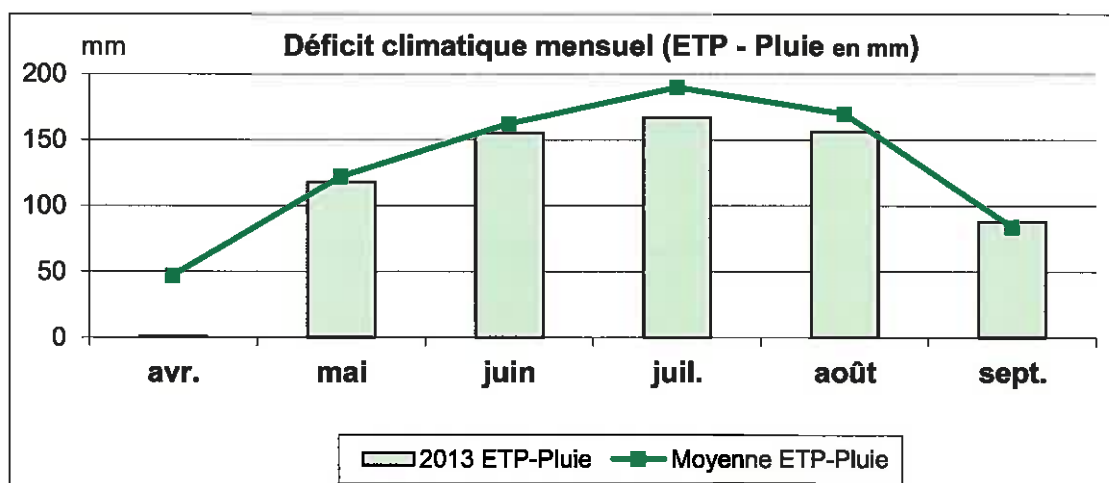


### La demande climatique (ETP)

La demande climatique, mesurée par l'Evapo Transpiration Potentielle (E.T.P.), est similaire à celle de la campagne 2012 et se situe dans la moyenne (-3%) sur la période avril - septembre et s'élève à 936 mm.

### Le déficit climatique (ETP - Pluies)

Le cumul 2013 « ETP - Pluies » s'établit sur la période d'avril à Septembre à 684 mm contre une moyenne sur les 5 dernières années de 775 mm, soit une baisse d'environ 12 % des besoins en eau.



**Au final**, après un début d'année pluvieux, la période estivale a été marquée par des pluies régulières et des températures moyennes qui n'ont pas favorisé les irrigations. L'automne et l'hiver ont par contre été assez secs mais ces conditions climatiques se situent après les plus forts besoins des plantes et ont donc eu peu d'impact sur les ventes d'eau.

## 3.2 ACHAT D'EAU PAR L'AGGLOMERATION A BRLE

Les achats d'eau sont régis par une « convention d'eau brute en gros » signée entre les parties le 01/05/2011.

### 3.2.1 Les souscriptions

Le débit cumulé souscrit par Montpellier Agglomération s'établit à :

- ▶ 2013 = 745 m<sup>3</sup>/h (+ 61 % sur 2012)
- ▶ 2012 = 462 m<sup>3</sup>/h (+ 62 % sur 2011)
- ▶ 2011 = 285 m<sup>3</sup>/h

La desserte de l'ancien réseau S.I.T.I.V.S. représente 280 m<sup>3</sup>/h soit 37,6% de la souscription totale.

Le montant de la redevance semestrielle d'abonnement 2013 s'élève à 30,853 € HT par m<sup>3</sup>/h contre 30,131 € HT en 2012 (+ 2,40%).

#### Remarque sur la desserte 2013 de l'ancien réseau S.I.T.I.V.S.

En 2013, le Conseil Général de l'Hérault a mis à disposition de BRL pour seulement 1 an et 2 mois, l'adducteur permettant la desserte de l'ancien réseau du S.I.T.I.V.S. Le deuxième programme d'installation des comptages sur les départs d'antenne (4 existantes mais absence sur 7) n'a pas été terminé à temps (en cours de finition à ce jour).

En conséquence, la facturation des volumes à l'Agglomération par BRLE, sur ce réseau, a été strictement identique à la facturation des m<sup>3</sup> par l'Agglomération à ses propres clients. L'efficacité est donc de 100% et les éventuelles fuites sur le réseau Agglomération ont été supportées par BRLE.

Le tableau ci-dessous précise l'évolution de 2011 à 2013 des souscriptions de l'Agglomération et leur localisation.

CASIER	Secteur	Numéro Branchement	Localisation Zone desservie	Débit souscrit au 01/07/2013	Débit 2012	Débit 2011
3	J1	03 J1 0175 500	Espaces verts à l'Est rue de la vieille poste à Montpellier	7	7	7
3	J1	03 J1 0111 0AC	Espaces verts à l'Ouest rue de la vieille poste à Montpellier	8	8	8
3	L1	03 L1 0053 0AC	Jardins de Maguelonne à Maurin	50	50	50
3	J1	03 J1 0798 001	ZAC MAUMARIN / Le CRES	80	80	70
3	J1	03 J1 0207 0AB	Le Crès – Sud village	30	30	30
3	E1	03 E1 0448 500	Lotissement Le Colombier à Ballargues	40	40	35
3	J1	03 J1 0125 400	Rond point « Allée des Lacs » à Castelnau le Lez	5	5	5
3	J1	03 J1 0111 600	Av. du Mas de Rochet à Castelnau le Lez (Giratoire B Franklin)	10	10	
3	J1	03 J1 0112 500	Av. du Mas de Rochet à Castelnau le Lez (Clinique du Mas de Rochet)	10	10	
3	L1	03 L1 0790 100	Avenue Raymond Dugrand à Montpellier (TaM)	80	80	80
3	L1	03 L1 0790 200	Avenue Raymond Dugrand (Espaces verts Mairie Montpellier)	5	5	
3	L1	03 L1 0793 700	Giratoire Prés d'Arènes à Montpellier (TaM)	50	50	
3	K1	03 K1 0142 500	Desserte ligne 3 TaM à Lattes	60	60	
3	K1	03 K1 0142 510	Desserte espaces vert Mairie de Lattes près parcours de santé	0	0	
3	L1	03 L1 0793 500	Giratoire Prés d'Arènes - Fontaine Mairie	15	15	
3	L1	3 L1 0793 600	Giratoire Prés d'Arènes - Espaces verts Mairie	10	10	
3	L1	03 L1 0793 800	Giratoire Prés d'Arènes - Espaces verts BRL EN	2	2	
4	B1	3 points de livraison	Desserte ancien réseau SITIVS	280		
3	L1	03 L1 0790 300	Miroir d'eau Av R Dugrand	3		
<b>TOTAL DEBIT en M3/H</b>				<b>745</b>	<b>462</b>	<b>285</b>

### 3.2.2 Les consommations

Le volume total 2013, facturé par BRLE à Montpellier Agglomération, s'élève à :

- ▶ 2013 = 282 587 m<sup>3</sup> (+ 118 % sur 2012)
- ▶ 2012 = 129 876 m<sup>3</sup> (+ 141 % sur 2011)
- ▶ 2011 = 53 877 m<sup>3</sup>

Le montant de la redevance de volume 2013 s'élève à 0,2660 € HT par m<sup>3</sup> contre 0,2598 € HT en 2012 (+ 2,40%).

En 2013, le volume facturé par la C.A.M. à ses propres abonnés s'élève à 274 824 m<sup>3</sup>, le foisonnement est excellent mais résulte en partie de la gestion spécifique des comptages sur l'ex réseau S.I.T.I.V.S. lors de cette campagne (Cf. paragraphe 3.2.1.).

### 3.2.3 Les factures émises

Le montant des deux factures semestrielles émises s'établit à :

- ▶ Facture 1<sup>er</sup> semestre : 34 543,48 € Ht soit 36 443,37 € TTC
- ▶ Facture 2<sup>ème</sup> semestre : 88 481,19 € HT soit 93 347,66 € TTC
- ▶ Soit un cumul de : 123 024,67 € HT soit 129 791,03 € TTC

## 3.3 LES VENTES D'EAU DE L'AGGLOMERATION A SES CLIENTS

### 3.3.1 La tarification de MONTPELLIER AGGLOMERATION

Avec la reprise de l'ex réseau SITIVS, l'Agglomération a dû mettre en place un nouveau tarif en 2013 pour la desserte des agriculteurs.

Pour répondre au besoin de ses abonnés, l'Agglomération dispose donc de 3 tarifications distinctes : « Eau à Usages Divers » ; « Petits consommateurs » et « Agricole ».

#### ■ Le tarif « Eau à Usages Divers » ou EUD

Les éléments de cette tarification se décomposent comme suit en € HT :

- ▶ Abonnement par m<sup>3</sup>/h souscrit : 62,56 € HT
- ▶ Prix unitaire du m<sup>3</sup> consommé : 0,54 € HT

La référence BRLE de ce tarif est « 42 ».

#### ■ Le tarif « Petits consommateurs »

Il ne concerne que le contrat de 2 m<sup>3</sup>/h. Les éléments de cette tarification se décomposent comme suit en € HT :

- ▶ Abonnement pour 2 m<sup>3</sup>/h : 62,56 € HT
- ▶ Prix unitaire des 70 premiers m<sup>3</sup> consommés : 0,54 € HT
- ▶ Prix unitaire des m<sup>3</sup> consommés au-delà de 70 m<sup>3</sup> : 1,41 € HT

La référence BRLE de ce tarif est « 44 ».

L'équilibre financier avec le tarif EUD, pour un débit de 2 m<sup>3</sup>/h, se situe à 142 m<sup>3</sup>. Au-delà de cette consommation annuelle, le tarif « Eau à Usages Divers » est plus intéressant pour l'abonné d'un point de vue financier.

#### ■ Le tarif « Agricole »

Ce tarif n'est accessible qu'aux agriculteurs qui doivent justifier de leur condition

- ▶ Abonnement par m<sup>3</sup>/h : 62,56 € HT
- ▶ Prix unitaire du m<sup>3</sup> consommé : 0,133 € HT

La référence BRLE de ce tarif est « 48 ».

Ces trois tarifs ont été validés par une délibération de la C.A.M., référencée n° 11 416, déposée en préfecture le 14/02/2013. Afin d'informer les abonnés de l'Agglomération sur les tarifications en vigueur, trois fiches tarifaires ont été réalisées et largement diffusées. Ces fiches sont présentées en « Annexe 1 ».

### 3.3.2 Nombre de contrats

262 contrats sont en vigueur en 2013. Le nombre de contrats s'est fortement accru avec l'intégration du nouveau périmètre : + 156 contrats soit + 147 %. La seule reprise de l'ex réseau SITIVS représente 148 contrats au tarif EUD et 13 contrats au tarif agricole.

Le tableau suivant précise l'évolution du nombre de contrats par tarif entre 2010 et 2013.

Nombre de contrats	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Eau à Usages Divers	32	60%	57	63%	73	69%	220	84%
Petit Consommateur	21	40%	33	37%	33	31%	29	11%
Agricole	0	0%	0	0%	0	0%	13	5%
<b>Cumul</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>106</b>	<b>100%</b>	<b>262</b>	<b>100%</b>

Les souscriptions au tarif EUD sont majoritaires et devraient s'accroître encore dans les années à venir. A titre d'exemple, en 2013, l'Agglomération a étudié la pose de trois nouveaux branchements dont deux concerneront la desserte de petites associations de particuliers regroupant chacune entre 10 et 15 membres.

Sans extension du périmètre, les souscriptions au tarif Agricole devraient par contre régresser compte tenu de la forte pression de l'urbanisation sur le foncier.

En 2013, 14 points de livraison non souscrits jusqu'à présent ont été mis en service. L'ensemble des pièces nécessaires a été sorti du stock de BRLE et refacturé à l'Agglomération pour un montant de 2 244,51 € HT.

POINT DE LIVRAISON	NOM DU CLIENT	N° CONTRAT	DEBIT
42 A1 1031 000 1	ZAC MAUMARIN	4 200 001 542	2
42 A1 1032 500 1	BIBET	4 200 066 500	2
42 C1 1021 000 1	LEQUETTE	4 200 241 500	2
42 C1 1024 000 1	JACQUET	4 200 247 500	2
42 C1 1038 000 1	EL BERDAI	4 200 242 500	2
42 D1 0004 000 2	MERAIHIA	4 200 208 500	2
42 D1 0501 010 1	PEREIRA DE AMORIM	4 200 239 500	2
42 D1 0501 300 1	BOMBARD	4 200 251 500	2
42 D1 0502 530 1	LAVAYSSIERE	4 200 207 500	2
42 D1 0502 550 1	THURET	4 200 206 500	3
42 D1 0503 170 1	SOARES	4 200 209 500	2
42 D1 0504 290 1	ZAC LA DRAYE	4 200 240 502	10
42 D1 0504 360 1	ZAC LA DRAYE	4 200 240 503	4
42 D1 0507 590 1	BARBE	4 200 249 500	2

### 3.3.3 Débit souscrit en m<sup>3</sup>/h

Le débit souscrit est passé de 579 m<sup>3</sup>/h en 2012 à 1 174 m<sup>3</sup>/h en 2013 soit un accroissement de 595 m<sup>3</sup>/h (+ 103 %).

Le débit moyen souscrit par contrat est en légère baisse, aucun contrat important n'ayant été signé en 2013.

- ▶ Débit souscrit par contrat en 2010 = 3,21 m<sup>3</sup>/h
- ▶ Débit souscrit par contrat en 2011 = 6,06 m<sup>3</sup>/h
- ▶ Débit souscrit par contrat en 2012 = 5,46 m<sup>3</sup>/h
- ▶ Débit souscrit par contrat en 2013 = 4,58 m<sup>3</sup>/h



Le tableau suivant précise l'évolution des souscriptions par tarif entre 2010 et 2013.

Débit souscrit en m <sup>3</sup> /h	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Eau à Usages Divers	128	75%	479	88%	513	89%	1 010	84%
Petit Consommateur	42	25%	66	12%	66	11%	58	5%
Agricole	0	0%	0	0%	0	0%	132	11%
<b>Cumul</b>	<b>170</b>	<b>100%</b>	<b>545</b>	<b>100%</b>	<b>579</b>	<b>100%</b>	<b>1 200</b>	<b>100%</b>

La seule reprise de l'ex réseau SITIVS représente 486 m<sup>3</sup>/h au tarif EUD et 132 m<sup>3</sup>/h au tarif agricole.

La baisse de débit au tarif « Petit consommateur » n'est pas liée à la perte de contrat mais au glissement de certaines souscriptions vers le tarif EUD compte tenu de l'augmentation des consommations des clients. Au-delà de 140 m<sup>3</sup> de consommation pour un débit de 2 m<sup>3</sup>/h, le tarif « Eau à Usages Divers » est en effet moins onéreux que le tarif « petit consommateur ».

Il convient de noter qu'en 2013, l'activité de BRLE s'est essentiellement focalisée sur la reprise de l'ex réseau SITIVS :

- ▶ Re souscription des contrats S.I.T.I.V.S. au tarif Agglomération
- ▶ Recherche et mise à jour des plans sous SIG.
- ▶ Création informatique des points de livraison sous la base de données clients BRLE « BORNEO ».

Compte tenu de cette importante activité, aucune prospection n'a donc été réalisée durant cette campagne. Une prospection est par contre déjà programmée en 2014. Les tarifs Agglomération étant moins onéreux que l'ancienne tarification S.I.T.I.V.S., cela devrait permettre la souscription de nouveaux contrats.

### 3.3.4 Les consommations.

Le volume desservi par Montpellier Agglomération en 2013 à ses abonnés s'élève à 274 824 m<sup>3</sup>. Il s'est fortement accru par rapport à la campagne 2012 : + 153 250 m<sup>3</sup> soit + 126%.

Cet état de fait résulte essentiellement de l'accroissement du périmètre et de l'arrivée de consommateurs importants : les agriculteurs. En effet, bien que représentant seulement 5 % du nombre des contrats totaux, les consommations de ce segment de clientèle totalisent 14 % de la totalité des consommations.

Le tableau suivant précise l'évolution des consommations par tarif entre 2010 et 2013.

Volume consommé	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Eau à Usages Divers	10 028	97%	58 435	92%	117 100	96%	232 526	85%
Petit Consommateur	268	3%	4 798	8%	4 474	4%	3 007	1%
Agricole	-	0%	-	0%	-	0%	39 291	14%
<b>Cumul</b>	<b>10 296</b>	<b>100%</b>	<b>63 233</b>	<b>100%</b>	<b>121 574</b>	<b>100%</b>	<b>274 824</b>	<b>100%</b>



## 4. Information sur la qualité des eaux produites et distribuées

L'eau brute BRL desservie aux abonnés de MONTPELLIER AGGLOMERATION provient du Rhône. Les faibles vitesses de transit dans le canal d'aménée permettent une décantation naturelle des particules les plus lourdes. Elle fait l'objet d'un suivi constant et rigoureux, cette ressource étant aussi utilisée à des fins de potabilisation.

Le tableau récapitulatif ci dessous précise le résultat moyen des analyses réalisées en 2013 au niveau de la station de pompage de Pierre Blanche (Mauguio).

### Composition moyenne de l'eau distribuée en 2013

Paramètres	unité	nb. Résultats	mini	maxi	moyenne	écart-type
PH terrain		10	7,3	8,4	7,9	0,39
T.H. calculé	°F	12	15,4	20,0	18,0	1,35
Conductivité à 20°C	µS/cm	12	280,0	650,0	370,0	89,07
Nitrates (en NO3)	mg/l	12	1,6	6,0	3,4	1,50

Il n'existe pas de norme de qualité concernant l'eau brute pour l'arrosage. A titre informatif, aucun paramètre analysé n'a dépassé les limites de qualité fixées par la réglementation pour une nature d'eau brute à potabiliser.

Il convient de relever la faible valeur en nitrates, ainsi que la faible valeur de dureté qui attestent de la bonne qualité de la ressource en eau (en comparaison de caractéristiques de certaines eaux de forages en Languedoc Roussillon).

D'un point de vue bactériologique, c'est une eau de bonne qualité dans le référentiel des eaux de baignades.

Des analyses beaucoup plus complètes sont disponibles sur simple demande. Notre ingénieur Qualité Eau, M François Le Doré (04-66-70-92-28) est à la disposition de l'Agglomération de Montpellier et de ses clients pour toute question ou conseil relatif à ce sujet.

## 5. Travaux réalisés

### 5.1 TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Néant, les travaux de G.E.R. ne sont pas du ressort de BRL Exploitation.

### 5.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION

Durant la campagne 2013, aucune réparation importante n'a été réalisée sur les canalisations en place.

Quelques abris compteurs ont été repris par les services de BRLE pour la pose de compteurs mais ces prestations n'ont donné lieu à aucune facturation.

## 5.3 INVENTAIRE DES TRAVAUX NEUFS A INTEGRER AU PATRIMOINE DE MONTPELLIER AGGLOMERATION

Plusieurs opérations ont été réalisées en 2013 et augmente le patrimoine de l'Agglomération. Il s'agit de :

### ■ La «ZAC Rive gauche »:

Le réseau d'eau brute desservant la ZAC dite « Rive Gauche », a été raccordé à l'adducteur situé sous l'avenue Raymond Dugrand. Les caractéristiques de ce réseau sont :

- ▶ Linéaire = 120 ml de canalisation fonte de Ø 100 mm
- ▶ 8 niches compteurs

### ■ Le réseau de l'ex S ;I.T.V.S. :

Le linéaire de canalisations et les ouvrages supplémentaires suivants ont été intégrés au patrimoine de l'Agglomération :

#### Détail linéaire réseau SITIVS

Diamètre	Nature	Linéaire (ml)
32	Polyéthylène	1 350
40	Polyéthylène	159
50	Polyéthylène	85
60	Fonte	44
63	Polyéthylène	736
75	Polyéthylène	206
90	Polyéthylène	45
100	Fonte	5 518
125	Fonte	2 464
150	Fonte	913
200	Fonte	4 242
<b>Cumul</b>		<b>15 759</b>

#### Détail appareillages réseau SITIVS

Ouvrages	Quantité
Borne	15
Niches	251
Regards	6
Anti bélier	2
Vannes	260
Ventouses	30
Vidanges	3

### ■ Autres opérations de points d'eau individuels :

- ▶ En bordure de l'avenue Raymond DUGRAND, la SERM a fait réaliser un nouveau branchement pour l'aménagement dit du « Miroir d'eau ». BRLE n'a pas été informé préalablement de la réalisation des travaux, ni invité lors de la réception des travaux. Cet état de fait a posé problème lors de la demande de pose urgente du compteur : Branchement inexistant sur nos plans, raccordement fait par EUROVIA, niche posée par EURO FONTAINE, bouche à clef introuvable, etc.
- ▶ A la demande de Montpellier Agglomération, la pose d'un branchement urgent a été réalisée sur la commune de CLAPIERS pour Monsieur Lançon. Ce branchement est référencé 42D10512500. Cette procédure exceptionnelle a été mise en œuvre en urgence afin de sauver des cultures en place. La facturation de ces travaux a été faite directement par BRLE au client de l'Agglomération.

Le réseau d'eau brute mis en place par l'Agglomération sur le lotissement La Banquière à Lattes en 2013 n'étant toujours pas raccordé au réseau d'eau brute BRL, les travaux réalisés n'ont pas encore été intégrés au patrimoine de L'Agglomération. Ils le seront en 2014 dès leur raccordement

### 5.3.1 Remarques sur la réalisation de travaux neufs.

Deux branchements posent problème sur l'Avenue Raymond Dugrand :

- ▶ L'un se trouve en hors sol en face la base de vie d'Eurovia et est déjà raccordé au réseau sans compteur, nous recherchons l'utilisateur.
- ▶ Le second semble avoir été réalisé au printemps 2013 pour l'Eise SARIVIAIRE. Une réunion prochaine doit avoir lieu avec la SERM pour déterminer son emplacement et sur quelle conduite il est raccordé.

Il convient de signaler que les consommations sur ces deux points d'eau ne sont pas supportées par l'Agglomération mais par BRLE puisque sans contrat ni compteur.

En terme d'organisation, et compte tenu des problèmes précités, il devient impératif que BRLE puisse avoir connaissance de la réalisation de nouveaux réseaux d'eau brute le plus tôt possible afin :

- ▶ De pouvoir communiquer dès le départ le cahier des charges des préconisations techniques et les diamètres de conduites conseillés.
- ▶ De pouvoir suivre ces travaux et de les intégrer dès réalisation et sous réserve de leur conformité aux plans que nous devons à l'Agglomération.

## 5.4 INTERRUPTION DU SERVICE DE L'EAU

Cinq arrêts ont affectés le service de l'eau des abonnés de Montpellier Agglomération.

- 1- Secteur 42 J1 (avenue de la vieille poste, Av. du Mas de Rochet, Giratoire Benjamin Franklin) le 21/01/13 - Durée 10 H.
- 2- Secteur 42 D1 (Vendargues, Jacou et Clapiers) du 21/05/2013 au 23 05 - Durée 48 H.
- 3- Secteurs 42 K1 et L1 (Av R. Dugrand, Giratoire Près d'Arène, Desserte Tram à Lattes) du 06/09/13 au 07/09 - Durée 32H.
- 4- Secteur 42 L1 (Giratoire Près d'Arène) du 12/11/13 au 14/11- Durée 50 H.
- 5- Secteur 42 B1 (totalité le Cres) et 42 J1 (avenue de la vieille poste, Av. du Mas de Rochet, Giratoire Benjamin Franklin) du 15 /12/13 au 17/12 - Durée 48 H.

Remarque : Les arrêts du service de l'eau n° 1, 4 et 5 sont liés aux travaux de dévoiement des conduites d'eau brute BRL impactées par les futurs chantier de l'A9 et du TGV.

## 5.5 RECHERCHE DE FUITES

Les tests réalisés en début de prise d'exploitation n'indiquant pas de problème particulier, et l'efficacité des réseaux étant bonne en 2012, aucune recherche de fuite n'a été effectuée au cours de la campagne 2013.

L'efficacité du réseau constatée en fin de campagne 2013 n'est pas représentative compte tenu de la gestion particulière de l'ex réseau S.I.T.I.V.S durant cette première année (Cf. remarque au paragraphe 3.2.1).

## 6. Conclusion

La campagne d'irrigation 2013 est la troisième campagne de gestion des réseaux de MONTPELLIER AGGLOMERATION par BRL Exploitation.

On peut noter un fort accroissement des souscriptions (+ 103 %) lié essentiellement à l'intégration d'une partie du réseau du SITIVS dans le patrimoine de l'Agglomération.

La campagne d'irrigation 2013 avec un printemps pluvieux et plusieurs pluies estivales n'a pas favorisée les irrigations.

En 2013, la reprise d'une partie du réseau SITIVS par l'Agglomération a mobilisé les équipes de BRL Exploitation sur :

- ▶ La renégociation de tous les contrats EUD et Agricole se concrétisant par la signature de nouveaux contrats Agglomération.
- ▶ Le report sous SIG de l'ex réseau SITIVS, ce Syndicat n'ayant que des plans partiels et en format papier.
- ▶ La prise de connaissance par nos équipes de terrain du réseau

Ces activités ne nous ont pas permis d'effectuer contrairement aux autres années de prospection commerciale. Ces prospections seront réalisées au printemps 2014 et devraient accroître les débits EUD en vigueur, les tarifications Agglomération étant plus attractives financièrement par rapport à l'ancienne tarification SITIVS.

Les réseaux présentent un bon état général qui est la garantie d'une bonne qualité de service pour les irrigants. Les principales difficultés rencontrées sont liées aux abris compteurs mis en place sur la ZAC MAUMARIN et sur une partie du réseau SITIVS qui sont inadaptés à la mise en place des appareillages de comptage, de limitation du débit et de purge (Regard plastique type Jumbo dont la dimension est insuffisante).

# ANNEXES

# **Annexe 1.**

## **Fiches tarifaires Agglomération 2013**



## PRESENTATION DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DE L'EAU BRUTE DU RESEAU MONTPELLIER AGGLOMERATION

Montpellier Agglomération a confié l'exploitation de ses réseaux à BRL Exploitation. A ce titre BRL Exploitation assure l'établissement des contrats pour le compte de cette collectivité.

### Le Tarif de l'eau brute « Petits Consommateurs » de Montpellier Agglomération



Toute connexion entre le réseau d'eau brute de Montpellier Agglomération et les réseaux « Eau Potable » ou « Assainissement » est strictement interdite.

	TARIF HT 2013	TARIF TTC (TVA : 5,5 %)
Abonnement 2 m <sup>3</sup> /h	62,56 € par m <sup>3</sup> /h	66,00 € pour 2 m <sup>3</sup> /h
RV 1 (de 1 à 70 m <sup>3</sup> )	0,54 € par m <sup>3</sup>	0,5697 € par m <sup>3</sup> (*)
RV 2 (au-delà de 70 m <sup>3</sup> )	1,41 € par m <sup>3</sup>	1,4876 € par m <sup>3</sup>

(\*) Il convient d'ajouter à ce prix la taxe Agence de l'Eau et la taxe Voies Navigables de France dont le montant 2012 s'élevait à 0,0062€ TTC par m<sup>3</sup>.

#### Ce Tarif comprend deux éléments :

##### L'abonnement de débit de 2 m<sup>3</sup>/h et la redevance de volume (RV):

Deux tranches tarifaires sont proposées en fonction du volume distribué au compteur en m<sup>3</sup>.

#### Exemple

Vous avez un terrain de 400 m<sup>2</sup> avec 250 m<sup>2</sup> arrosables et une consommation 40 m<sup>3</sup>/an

**Coût total annuel : 89,04 € TTC**

Vous avez un terrain de 500 m<sup>2</sup> avec 400 m<sup>2</sup> arrosables et une consommation 120 m<sup>3</sup>/an

**Coût total annuel : 181,00 € TTC**

Au delà de 142 m<sup>3</sup> de consommation annuelle, le Tarif Eau à Usages Divers est plus avantageux.

### Conditions du contrat de distribution d'eau

- Signature d'un contrat « Eau brute Petits Consommateurs » avec Montpellier Agglomération.
- La mise en service du point d'eau donne lieu à des frais de dossier d'un montant de 45,33 € HT soit 47,82 € TTC sur une niche compteur.
- Les contrats entrent en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, pour une période d'un an.

#### Vos contacts à BRL Exploitation :

**Souscription de contrats d'eau brute** : Secteur de Mauguio Domaine de Pierre Blanche Route de Vendargues 34130 Mauguio ☎ 04.67.99.18.40 Fax 04.67.99.18.42 email : brle\_mauguio@brl.fr  
**Montage de projets (nouveaux branchements à réaliser)** : Direction du Développement à Nîmes ☎ 04.66.87.51.27 ou 04.66.87.51.46 email : brle@brl.fr site : <http://www.brl.fr>





## PRESENTATION DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DE L'EAU BRUTE DU RESEAU MONTPELLIER AGGLOMERATION

Montpellier Agglomération a confié l'exploitation de ses réseaux à BRL Exploitation.  
A ce titre BRL Exploitation assure l'établissement des contrats pour le compte de cette collectivité.

### Le Tarif de l'eau brute à Usages Divers de Montpellier Agglomération

Ce Tarif comprend deux éléments :

- **La redevance de volume (RV) :** qui correspond au volume distribué au compteur en m<sup>3</sup>.
- **La redevance d'abonnement de débit (RD) :** qui est proportionnelle à la puissance souscrite, exprimée en m<sup>3</sup>/heure. (le plus petit débit disponible est de 2 m<sup>3</sup>/h)

	TARIF HT 2013	TARIF TTC (TVA : 5,5 %)
RV	0,54 € par m <sup>3</sup>	0,5697 € par m <sup>3</sup> (*)
RD	62,56 € par m <sup>3</sup> /h	66,00 € par m <sup>3</sup> /h

(\*) Il convient d'ajouter à ce prix la taxe Agence de l'Eau et la taxe Voies Navigables de France dont le montant 2012 s'élevait à 0,0062 € TTC par m<sup>3</sup>.

### Quelques exemples d'utilisation



Toute connexion entre le réseau d'eau brute de Montpellier Agglomération et les réseaux « Eau Potable » ou « Assainissement » est strictement interdite.

**Vous avez un terrain de 600 m<sup>2</sup> avec 400 m<sup>2</sup> arrosables :**  
Débit nécessaire : 2 m<sup>3</sup>/h

Pour une consommation 200 m<sup>3</sup>/an  
**Coût total annuel : 247,18 € TTC**

**Vous avez un terrain de 1500 m<sup>2</sup> avec 1000 m<sup>2</sup> arrosables :**  
Débit nécessaire : 2 m<sup>3</sup>/h (2 à 3 m<sup>3</sup>/h selon l'équipement)

Pour une consommation 400 m<sup>3</sup>/an  
**Coût total annuel : 362,36 € TTC**

**Vos espaces verts couvrent une superficie de 4000 m<sup>2</sup> :**  
Débit nécessaire : 3 m<sup>3</sup>/h (3 à 4 m<sup>3</sup>/h selon l'équipement)

Pour une consommation 1600 m<sup>3</sup>/an  
**Coût total annuel : 1 119,44 € TTC**

### Conditions du contrat de distribution d'eau

- Signature d'un contrat « Eau brute à Usages Divers » avec Montpellier Agglomération.
- La mise en service du point d'eau donne lieu à des frais de dossier d'un montant de 45,33 € HT soit 47,82 € TTC sur une niche compteur.
- Les contrats entrent en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, pour une période d'un an.

### Vos contacts à BRL Exploitation :

**Souscription de contrats d'eau brute :** Secteur de Mauguio Domaine de Pierre Blanche Route de Vendargues 34130 Mauguio  
☎ 04.67.99.18.40 Fax 04.67.99.18.42 email : brle\_mauguio@brl.fr

**Montage de projets (nouveaux branchements à réaliser) :** Direction du Développement à Nîmes ☎ 04.66.87.51.27 ou  
04.66.87.51.46 email : brie@brl.fr site : <http://www.brl.fr>





## L'EAU BRUTE A USAGE AGRICOLE TARIF CAMPAGNE 2013 AGGLOMERATION DE MONTPELLIER

Les contrats agricoles de l'Agglomération de Montpellier sont réservés aux exploitants agricoles en activité et à des fins de productions végétales.  
Le service de l'eau est assuré en libre service toute l'année.

### Le tarif Agricole de l'Agglomération comprend 2 redevances :

- **Une redevance annuelle d'abonnement ou de débit (RD)** qui est proportionnel au débit souscrit et exprimé en € par m<sup>3</sup>/heure.
  - **Cette redevance est fixée pour l'année 2013 à 62,56 € HT**
- **Une redevance de volume (RV)** qui correspond au volume distribué au compteur en m<sup>3</sup>.
  - **Cette redevance est fixée pour l'année 2013 à 0,133 € HT (\*)**

(\*) Le prix unitaire du m<sup>3</sup> consommé doit être majoré des taxes et redevances prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau et des Voies Navigables de France. Le montant cumulé de ces 2 taxes variait en 2012, suivant les secteurs, entre 0,006 et 0,019 € HT par m<sup>3</sup> consommé.

#### La gamme de débit disponible est :

- \* Borne "A" (Borne à plusieurs sorties) = 5-7-10-15-20-25-30-35 m<sup>3</sup>/h
- \* Borne "B" (Borne à 1 seule sortie) = 15-20-25-30-35-40-50-60-80-100-120 m<sup>3</sup>/h

### Conditions du contrat de distribution d'eau

- Les contrats sont souscrits pour une durée de 1 campagne. Ils entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.
- La facturation des deux redevances (abonnement et volume) s'effectue en fin d'année. Les règlements des factures s'effectueront via le percepteur.
- La souscription et la résiliation d'un contrat donne lieu à des frais de pose ou de dépose d'un montant 2013 de 45,33 € HT.

### Souscription d'un contrat de distribution d'eau

Montpellier Agglomération a mandaté BRL Exploitation (BRLE) pour l'exploitation de ses réseaux d'eau brute. Leurs attachés de clientèle sont à votre disposition pour toute information

### Coordonnées de l'agence de BRL Exploitation (BRLE)

BRL Exploitation  
Domaine de Pierre Blanche  
Route de Vendargues  
34130 MAUGUIO  
Téléphone : 04-67-99-18-40  
Fax : 04-67-99-18-42

Elle se situe à l'entrée de Mauguio, sur la route Vendargues - Mauguio, au pied du grand château d'eau blanc en bordure du canal